



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 juillet 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

16 JUL. 2018

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3865 de Madame la Députée Françoise Hetto

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hetto.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 juillet 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3865 de Madame la Députée Françoise Hetto

En réponse à la question de l'honorable Députée, je tiens à indiquer que le projet du Lycée pilote ne saurait être mis en œuvre pour la rentrée 2018/2019 étant donné qu'il n'a pas encore été soumis au vote de la Chambre des Députés. Le sujet des modalités d'évaluation et de la forme des bulletins est actuellement discuté par mes services avec les responsables du Lycée pilote.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse